

Certificat d'Enregistrement de Marque

Le Directeur Général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) décide, en vertu de l'Accord de Bangui, Acte du 24 février 1999, de l'enregistrement de la marque comportant les indications ci-après :

Reproduction de la marque : **FERTISAIN**

Numéro d'enregistrement : **110848**

Date de dépôt : **26/07/2019**

Numéro de dépôt : **3201903088**

Nom et adresse du titulaire : **BIOTECH SERVICES SENEGAL, Sicap Sacré**

Cœur 1, Villa N° 8454, DAKAR, Sénégal (SN)

Priorité(s) conventionnelle(s) valablement revendiquée(s) :

Aucune

Type de marque : **Marque de produits**

Classe(s) : **1 et 5**

Liste des produits ou services correspondants :

Classe 1 : Engrais, fertilisants ; préparations biologiques destinées à l'agriculture.

Classe 5 : Produits pour la destruction d'animaux nuisibles ; fongicides, herbicides ; pesticides.

Ces indications sont portées au Registre Spécial des Marques tenu par l'Organisation. L'enregistrement de la marque confère une protection d'une durée de dix (10) ans à compter de la date de dépôt de la demande.

Cette protection peut être conservée sans limitation de durée par des renouvellements successifs tous les dix (10) ans.

Mention de l'enregistrement sera faite au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle (BOPI) n° **12MQ/2019**.

Le présent enregistrement produit ses effets dans chacun des dix-sept (17) Etats membres de l'Organisation, à savoir : *Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.*

Fait à Yaoundé, le 16/12/2019



Le Directeur Général

Denis L. BOHOUSSOU